

Le Festival Séries Mania Lille Hauts-de-France

Edition 2022



Signalétique des lieux du festival et visibilité dans la ville
Point informations du festival
Mars 2022

Marché de fournitures

Cahier des clauses particulières

ARTICLE 1 - LES CONTRACTANTS

Le présent marché est conclu entre :

l'Association du Festival International des Séries de Lille Hauts-de-France
17 Place Mendès France
59800 Lille
SIRET : 833 393 044 00015

ci-après dénommée « **l'Acheteur** » ;

ET

l'opérateur retenu à la suite de la présente consultation, ci-après dénommé « **le Titulaire** » ;

ensemble dénommés « **les Parties** ».

A cette fin, les Parties signent le présent Cahier des clauses particulières valant acte d'engagement.

ARTICLE 2 – LE CONTEXTE

Créé au Forum des images à Paris en 2010 par Laurence Herszberg, le Festival SERIES MANIA s'est installé à Lille depuis 2018 avec le soutien de la Région Hauts-de-France et du Centre national du Cinéma et de l'Image animée. Sa troisième édition lilloise s'est tenue du 26 août au 2 septembre 2021.

SERIES MANIA, là où commencent les séries :

SERIES MANIA, est un événement unique en son genre. Festif et gratuit, la qualité et la diversité de sa programmation sont reconnues unanimement par le public et la profession en provenance du monde entier. Durant 8 jours, SERIES MANIA met à l'honneur, dans différents lieux de Lille et en ligne, les séries sous toutes leurs formes, à travers des séances de projections (88 en 2021, 50 séries de 22 pays dont 25 premières mondiales), des masterclasses, débats et conférences ainsi que de nombreuses animations autour de l'univers sériel (expositions, ateliers, ...) proposées dans toute la ville. Des projections suivies de rencontres avec les équipes des séries sont également organisées en Région (Amiens, Dunkerque, Lens, Tourcoing et Wallers Arenberg en 2021). Cette 3^e édition lilloise, organisée dans un contexte sanitaire exigeant a rassemblé 54 000 festivaliers. La plateforme seriesmaniadigital.com a atteint 50 000 visites et 300 000 vues.

SERIES MANIA FORUM, partie professionnelle du Festival SERIES MANIA soutenue par le programme Europe Creative Media, est devenu, depuis sa création en 2013, le rendez-vous incontournable des acteurs de la création sérielle internationale : le lieu où les décideurs et talents de l'audiovisuel se rencontrent pour découvrir les projets en développement ou en cours de production et pour imaginer ainsi la nouvelle génération des séries à venir.

Depuis 2018, LILLE DIALOGUES y constitue un nouvel espace de rencontres et d'échanges de haut niveau voué à rassembler les principaux acteurs politiques, institutionnels, créatifs et économiques des secteurs de la télévision et de la culture en Europe et aux États-Unis.

En 2021, Series Mania lance Series Mania Institute, un programme de formation pour les étudiant.e.s et les professionnel.le.s de l'industrie. L'association prolonge ainsi son action pour soutenir la création de séries en Europe.

Des actions à l'année sont également proposées afin de faire vivre la marque SERIES MANIA au-delà du temps fort du festival à travers des propositions off-line (avant-premières, salons, ...) et on-line (pastilles vidéos labellisées, avant-premières digitales, masterclasses en facebook live ...). Ces initiatives permettent à SERIES MANIA de s'affirmer comme la marque de référence des séries aussi bien pour le grand public que pour les professionnels.

En 2022, Series Mania revient à ses dates habituelles et donne rendez-vous aux fans de séries du 18 au 25 mars.

Series Mania Forum aura lieu du 22 au 24 mars 2022.

Les Dialogues de Lille se tiendront le 24 mars 2022.

La plateforme seriesmaniadigital.com reste ouverte toute l'année pour les professionnels et sera à nouveau accessible au grand public dès le 18 mars 2022.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION GENERALE DE LA MISSION

Lot 1 : Signalétique des lieux du festival et de Series Mania Forum et visibilité dans la ville

Le présent contrat a pour objet de confier au Titulaire la signalétique des lieux du Festival grand public et de Series mania Forum ainsi que la visibilité dans la ville de Lille.

Dans ce cadre, le Titulaire du lot agira au nom et pour le compte de l'Acheteur, dans le respect des règles auxquels celui-ci est soumis en tant que pouvoir adjudicateur en application du code de la commande publique.

a. Objectifs

Cette mission poursuit pour principaux objectifs :

- L'identification des lieux d'accueil du festival
- Le développement de la visibilité du festival SERIES MANIA et de Series Mania Forum dans la ville

Les publics visés :

- **Le grand public :**

- Les habitués qui ont pris leurs billets, qui doivent être immergés dans l’ambiance festival
- les passants, qui doivent rapidement identifier les lieux de programmation du Festival qu’ils rencontrent et profiter de l’ambiance, pour leur donner envie de vivre le festival.

A noter : Le Festival organise des projections décentralisées dans plusieurs villes des Hauts-de-France (sélection en cours).

La stratégie de communication sur ces villes en région est travaillée en parallèle avec chaque ville et chaque salle d'accueil de la projection, mais l’agence retenue pourra être amenée à fournir de manière ponctuelle et marginale un appui en communication à SERIES MANIA.

- **Les professionnels du Forum (anglophones) :**

- Qui doivent pouvoir rapidement et efficacement se retrouver dans la ville, entre les différents lieux de programmation, ainsi que les arrêts navette pour circuler facilement.

Lot 2 : point informations du festival, le bus à impériale

Le bus à impériale, point info du Festival est maintenant LE rendez-vous des festivaliers.

Il est situé sur la place du théâtre face à l’Opéra et dans le prolongement de la rue Faidherbe (en ligne de mire en sortie de Gare Lille Flandres). Le titulaire du lot sera chargé de gérer, pour l’acheteur

Dans ce cadre, le Titulaire du lot agira au nom et pour le compte de l’Acheteur, dans le respect des règles auxquels celui-ci est soumis en tant que pouvoir adjudicateur en application du code de la commande publique.

ARTICLE 4 – PRESTATIONS ATTENDUES

4.1 Lot 1 Signalétique des lieux de programmation du festival et visibilité dans la ville :

- **Le Village Festival by Crédit Mutuel au Tripostal, avenue Willy Brandt** : lieu de rassemblement du public hors projections accessible au public de 10 heures à 20 heures durant les huit jours du Festival. Le Village du Festival est un lieu culturel de programmation transdisciplinaire et de fête où le public vient spontanément sans forcément savoir ce qu’il y découvre.

Historiquement, le Tripostal est un lieu peu connu du grand public. Il faut donc que les Festivaliers comprennent que durant ces 8 jours de nombreux événements populaires et grand public seront accessibles gratuitement en journée, avec éventuellement quelques grandes soirées payantes (programmation à confirmer).

IMPORTANT

Il est important d’aiguiller les festivaliers vers ce cœur du Festival : nous demandons donc une proposition de **signalétique directionnelle** importante, visible, pour que les festivaliers qui ne connaissent pas le festival, **ainsi que les professionnels**, pendant leurs 3 jours de présence,

puissent facilement trouver le Village (et les autres lieux du festival, voir dernier point du lot 1).

A noter : il est possible que le Tripostal accueille un événement en soirée, le 22 mars 2022, dédiée aux professionnels accrédités de Series Mania Forum. Ce public spécifique doit pouvoir identifier le lieu et s'y rendre très facilement.

Dates cibles : du 16 au 26 mars.

- **Le Nouveau Siècle et la place Pierre-Mendès-France** : salle des projections de la compétition officielle et des cérémonies d'ouverture et de clôture.

Habillage du hall et des espaces publics intérieurs du Nouveau siècle selon la charte 2022 tout en restant cohérent avec l'âme de la salle du Nouveau Siècle. Le Nouveau Siècle est une salle de la Région Hauts-de-France, membre fondateur du Festival. La proposition doit donc en tenir compte et proposer une visibilité pour la Région, en cohabitation avec l'habillage Séries Mania dans le Hall principal.

Habillage événementiel extérieur de la place Pierre-Mendès-France : les totems de l'édition 2021 ont été conservés et peuvent être réutilisés à condition de revoir la charte graphique. Toutefois, la proposition 2022 doit aller plus loin, l'objectif étant de proposer quelque chose de différent ou de plus poussé chaque année, pour marquer le public.

Dates cibles : du 17 au 26 mars.

- **La rue de Béthune** avec :
 - l'**UGC**
 - le **Majestic**

La rue de Béthune est la rue des projections hors compétition officielle. Cette rue doit bénéficier d'un « habillage » digne des événements qu'elle va accueillir (accueil de VIP, mise en place de photocalls des équipes, projections en avant-premières, etc.). Le défi est important, les contraintes sont nombreuses. Les candidats doivent s'assurer, avec sérieux, de la faisabilité de leur proposition avec la Ville de Lille.

Il faut réellement événementialiser cette rue. Les actions mises en place lors des éditions précédentes n'ont pas atteint l'objectif. L'attente est grande.

A noter que le dispositif mis en place en 2021 était composé :

- du stickage microperforé sur les portes vitrées du Majestic et de l'UGC,
- de la matérialisation via un stickage au sol des entrées des 2 cinémas,
- de l'habillage des élingues sur la portion de rue où sont les cinémas : rendu décevant

Dates cibles : du 17 au 26 mars.

UGC : comme l'an dernier, le Festival et le directeur de l'UGC se sont mis d'accord sur une belle visibilité dans le hall. Dans le cadre du partenariat, le Festival disposera des écrans dans le hall (le grand, côté gauche, restauration), celui au-dessus de la porte d'accès aux salles et celui au-dessus des caisses.

Cette présence devra être complétée pour créer une belle expérience Festival à l'UGC.

Les impératifs pour l'UGC : microperforé sur les portes vitrées du cinéma, un photocall et trois desks : un desk d'accueil (avec portes et clés, pour stocker du matériel) et deux desks d'entrée dans les salles où l'équipe screen scanne les billets. Nous souhaitons que ces desks soient aux couleurs de Séries Mania pour que les clients de l'UGC distinguent très facilement les desks Séries Mania des caisses UGC.

Dates cibles : montage le 17 démontage le 26 mars.

Les impératifs pour le Majestic : microperforé sur les portes vitrées et un desk d'accueil (avec portes et clés, pour stocker le matériel). Nous souhaitons que ce desk soit aux couleurs de Séries Mania pour que les clients du Majestic distinguent très facilement le desk Séries Mania des caisses du Majestic.

Dates cibles : montage le 17, démontage le 26 mars.

- **Le Théâtre du Nord** : le Théâtre du Nord accueillera cette année le Festival avec des conférences dès le 1^{er} jour du festival et lors du 1^{er} week-end (programmation à venir).

Dates cibles : du 17 au 21 mars

- **Le Bazaar St-So, rue Camille Guérin à Lille** : lieu de résidence d'écriture de Series mania Forum et de fête. La présence de series mania doit être visible dès la rue, un habillage des extérieurs est impératif.
Le Creative Bazaar regroupe environ 50 résidents autour d'ateliers et des masterclass pendant 4 jours, du 18 au 23 mars 2022.

La signalétique doit être à la charte du Forum

Le cocktail de Series mania Forum aura lieu côté halle : un habillage intérieur est donc nécessaire pour cette soirée.

A noter que le totem de l'édition 2019 installé à l'époque devant l'entrée de la gare Saint Sauveur a été conservé et peut être réutilisé à condition de revoir la charte graphique.

Dates cibles : montage le 17 mars, démontage le 26 mars.

- **La Chambre de commerce et d'industrie Grand Lille, place du théâtre – Bâtiment classé** : espace presse, accueil des accréditations professionnelles, espace VIP, studio photo et lieu de rendez-vous pour les partenaires.
La CCI est un lieu d'accueil du Festival mais dans sa version professionnelle. Le grand public n'y aura pas accès. Il faut donc que l'on puisse identifier ce lieu uniquement pour les professionnels sans que le public soit tenté d'y entrer.

Dates cibles : du 17 au 26 mars

- **Lille Grand Palais, boulevard des Cités Unies** : 3 jours de congrès pour les professionnels internationaux de l'audiovisuel du 22 au 24 mars inclus. Séries Mania Forum réunit les talents, auteurs, showrunners, producteurs, distributeurs, responsables de chaînes, décideurs politiques et grands patrons de l'industrie audiovisuelle mondiale sur accréditation. Les professionnels se rencontrent pour développer les meilleures séries de demain !

Dates cibles : Du 21 au 25 mars.

- **Les « 3 terrasses Morel »** : La Cloche, Le Beffroi, Café Morel et Fils : situées en face de la Chambre de Commerce, les 3 terrasses Morel seront les lieux de détente et de rencontres des accrédités du Festival. Ils doivent donc être habillés aux couleurs de celui-ci.

Dates cibles : du 17 au 26 mars

- **Les gares de Lille (Europe et Flandres)** : les voyageurs arrivant de ces gares doivent pouvoir s'orienter facilement vers les différents lieux du Festival et de Series Mania Forum. Une signalétique forte en sortie des gares (principalement la gare Lille Flandres) doit les y aider.

Dates cibles du 17 au 26 mars

- **Les rues Esquermoise et Nationale** : toujours dans le but d'aller plus loin pour faire vivre le Festival dans toute la ville, le Festival a besoin d'occuper l'espace au-delà des lieux occupés. Les rues Esquermoise et Nationale doivent également faire l'objet d'une proposition d'habillage (élingues, habillage au sol, équipement extérieur des commerces, habillage des lampadaires ...)

Dates cibles du 17 au 26 mars.

- **Le parcours des navettes pour les professionnels** : durant les 3 jours du violet ^professionnel du Festival, Series mania Forum (du 22 au 24 mars), des navettes seront mises en service pour véhiculer les participants. Il faut donc que les différents points de prise en charge et de dépose soient identifiés.

A titre indicatif, des totems étaient disposés aux arrêts suivants lors de l'édition précédente : Lille Grand Palais, Resort Barrière, Gare Lille Europe et Crowne Plaza, Gare Lille Flandres et Mama Shelter, centre-ville de Lille et CCI, Nouveau Siècle, UGC Ciné Cité et le Majestic, Moxy, Hermitage Gantois, Hôtel Novotel Lille Centre Gare.

Dates cibles du 21 au 25 mars.

IMPORTANT :

Tous ces lieux devront bénéficier d'une signalétique extérieure homogène et cohérente avec l'esprit du lieu concerné et la charte Séries Mania 2022.

Ils devront également être tous reliés via une **signalétique « fléchage » innovante** dans la ville afin de permettre aux Festivaliers de s'orienter facilement d'un lieu à l'autre selon son programme.

Dates cibles : du 17 au 26 mars.

4.2 Lot 2 : le bus à impériale, le point informations du festival

La proposition devra prendre en compte la mise en place opérationnelle du bus (logistique, nettoyage, stickage, branchements...) ainsi que le travail en collaboration avec notre équipe Production et ENGIE, qui sera relais du branchement du bus au réseau d'alimentation.

La proposition devra également prendre en compte l'habillage intérieur du bus (rez de chaussée à minima) ainsi que d'éventuelles propositions d'animations.

Les différentes propositions devront être présentées « en situation » dans la ville (photos, plans, simulation) qui permettront de se projeter visuellement. Ces propositions devront s'appuyer graphiquement sur le visuel 2022.

A NOTER : le prestataire retenu sera garant des différents prestataires qu'il sollicitera et devra être systématiquement présent à l'arrivée et au départ du bus. Il sera l'interlocuteur privilégié de la Ville de Lille, de l'équipe production du festival et d'ENGIE.

Pour l'ensemble des prestations prévues, le ou les prestataires rechercheront, de façon continue, l'organisation optimale de la gestion de leurs prestations et des moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer la qualité du service et la satisfaction des utilisateurs.

A ce titre, le ou les prestataires devront assurer le niveau de qualité requis des prestations.

De même, le ou les prestataires devront assurer la continuité du service et la ponctualité des livraisons, en mettant en œuvre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour assurer le remplacement du matériel en cas de dégradation.

ARTICLE 5 – PROCEDURE DE PASSATION ET FORME DU MARCHE

Le présent contrat est un marché de fournitures passé selon une procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1,1° du Code de la commande publique.

ARTICLE 6 – PIECES CONTRACTUELLES

Le présent marché est composé des pièces contractuelles suivantes :

- le présent Cahier des clauses particulières et ses annexes, valant acte d'engagement, signés par les Parties ;
- la proposition technique et financière du Titulaire acceptée par l'Acheteur.

Le cahier des clauses particulières vaut acte d'engagement pour le lot n° [...] du marché :
Merci d'envoyer un cahier des clauses particulières signé pour chaque lot visé

(Indiquer ci-dessous l'intitulé du lot)

ARTICLE 7 – DUREE

Le présent marché est conclu, à compter de sa notification, pour une durée de 4 mois, correspondant à l'organisation de l'édition 2022 du Festival.

ARTICLE 8 – PRIX

Le présent marché est un marché à prix forfaitaire.

Le montant global forfaitaire du marché Lot 1 est fixé à :

– Montant global forfaitaire (HT)	50 000 euros
– TVA (20%)	10 000 euros
– Total	60 000 euros

Le montant global forfaitaire du marché Lot 2 est fixé à :

– Montant global forfaitaire (HT)	30 000 euros
– TVA (20 %)	6 000 euros
– Total	36 000 euros

La décomposition des prix des prestations objet du présent marché est fixée à l'annexe financière au présent CCP.

Ces prix sont fermes et invariables pendant la durée du contrat.

ARTICLE 9 – PAIEMENT DES PRESTATIONS

9.1. Demande de paiement

Les prestations sont réglées, sur présentation d'une facture, après constatation du service fait.

Toutefois, si l'Acheteur l'accepte, une avance peut être versée au Titulaire sur sa demande au

moment de la signature du présent marché. Le montant d'une telle avance ne peut en aucun cas excéder 30 % de la valeur T.T.C. du marché.

La facture afférente au paiement est établie en un original, transmise par le Titulaire à l'Acheteur.

La facture afférente au paiement comporte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- la référence du présent marché,
- les nom et adresse de l'Acheteur et du Titulaire,
- le numéro de son compte bancaire ou postal,
- la nature des prestations réalisées,
- la date de livraison effective des fournitures ou d'exécution des prestations,
- le montant total des prestations réalisées,
- la date d'émission de la facture.

La transmission des factures s'effectue par voie dématérialisée à l'adresse suivante : facture@seriesmania.com

9.2. Délais et conditions de paiement

L'acheteur s'engage à respecter les délais et conditions de paiements fixés par les articles R. 2192-10 à R. 2192-36 du Code de la Commande Publique.

En ce sens, en application de l'article R. 2192-10 du Code précité, l'acheteur s'engage à respecter un délai de paiement de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement du titulaire.

9.3. Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires courent de plein droit et sans autre formalité dans le cas où le délai de paiement fixé ci-avant est dépassé. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévus par la réglementation applicable s'applique automatiquement conformément aux dispositions des articles L.2192-12 à L.2192-14 du Code de la Commande Publique.

9.4. Modalités de paiement

Les paiements sont réalisés par virement sur le compte bancaire du Titulaire.

ARTICLE 10 – ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Le Titulaire contracte les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de l'Acheteur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Toutes les actions entreprises par les agents affectés à l'exécution du présent contrat sont sous l'entière responsabilité du Titulaire.

A cet effet, le Titulaire est donc responsable, pendant toute la durée d'exécution du marché de tous les dommages, quelle que soit leur origine, qui pourraient être causés, soit aux personnes, soit aux biens et installations dont il assure la protection.

Le Titulaire est aussi responsable de l'organisation du travail, de la discipline, du respect des consignes et de l'efficacité du personnel.

ARTICLE 11 – CLAUSE PENALE

11.1. Pénalités

Le retard ou l'exécution partielle de la prestation équivaut à une non-exécution susceptible d'être pénalisée.

Si les délais prévus dans le marché sont dépassés du fait du Titulaire, ou en cas de non-exécution ou d'exécution partielle des prestations, l'Acheteur se réserve le droit d'appliquer des pénalités, par jour de retard, calculées comme suit :

$$P = V \times R / 1000$$

Avec :

P = montant des pénalités

V = valeur de la prestation sur laquelle est calculée la pénalité (valeur de règlementa de la partie des prestations en retard) en euros HT

R = nombre de jours de retard

11.2. Exécution aux frais et risques

En cas d'inexécution par le Titulaire d'une prestation objet du présent contrat dans les délais impartis, l'Acheteur peut faire procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par le marché aux frais et risques du Titulaire

ARTICLE 12 – CLAUSE DE REEXAMEN

Conformément aux articles L. 2194-1 et R. 2194-1 du Code de la commande publique, le présent contrat pourra être modifié en cours d'exécution, dans les conditions fixées ci-après.

12.1. Prestations supplémentaires ou évolution imprévue du besoin

Dans le cas d'ajout de lieux ou d'événements, l'Acheteur pourra demander au Titulaire la réalisation de prestations supplémentaires, identiques ou en étroit rapport avec les prestations faisant l'objet du présent contrat.

Dans ces circonstances, un avenant précisant la nature et le montant des prestations supplémentaires sera conclu entre les Parties, sur la base des prix définis dans les clauses financières du présent contrat.

Ces prestations supplémentaires ne pourront pas représenter plus de 30 % du volume de commande initial.

12.2. Annulation ou report du Festival

En cas d'annulation ou de report du Festival pour un cas de force majeure ou de causes d'exonération, telles que définies à l'article 14, l'Acheteur peut proposer, lorsque cela est possible, de suspendre l'exécution du présent contrat.

A l'issue de la période de suspension et avant toute reprise, un avenant est conclu entre les Parties, afin de déterminer les modifications du contrat éventuellement nécessaires, dans le respect des dispositions des articles L. 2194-1 et R. 2194-2 à R. 2194-9 du code de la commande publique, sa reprise à l'identique ou, en cas de désaccord, sa résiliation, ainsi que les sommes dues au Titulaire ou, le cas échéant, les sommes dues par ce dernier à l'Acheteur.

ARTICLE 13 – RESILIATION

13.1 Résiliation de plein droit

La résiliation du présent accord-cadre intervient de plein droit dans les cas suivants : force majeure au sens de l'article 1218 du code civil et du présent contrat, disparition du Titulaire, impossibilité de poursuivre l'exécution du contrat sans une modification illicite, événements constitutifs de causes d'exonération.

La résiliation du contrat de plein droit n'ouvre droit à aucune indemnisation au profit du Titulaire.

Le Titulaire conserve les sommes déjà perçues au titre du présent contrat.

13.2 Causes d'exonération

Sont considérés comme causes d'exonération, au sens du présent contrat, s'ils interviennent après sa conclusion et en empêchent l'exécution, même s'ils ne répondent pas à la définition de la force majeure et sans qu'il soit besoin de l'établir, les événements suivants : guerre, invasion, acte de terrorisme, guerre civile, émeute, interdiction des manifestations publiques notamment pour des raisons sanitaires, encadrement des manifestations publiques – notamment en ce qui concerne le nombre de participants autorisés – dans des conditions ne permettant pas la tenue du Festival.

13.3 Résiliation pour inexécution du Titulaire

En cas d'inexécution suffisamment grave du Titulaire d'une obligation qui lui incombe en vertu du présent contrat, sauf en cas d'urgence ou lorsque la situation n'est pas compatible avec le délai prévu ci-après, l'Acheteur adressera au Titulaire une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'exécution totale, par le Titulaire, de l'obligation en cause dans un délai de quinze jours à compter de la réception de cette mise en demeure, le présent contrat est également résilié de plein droit ; sans préjudice de dommages et intérêts au titre des préjudices subis par l'Acheteur du fait de l'inexécution en cause.

En cas d'urgence ou lorsque la situation n'est pas compatible avec une telle mise en demeure ; l'Acheteur peut rappeler au Titulaire son obligation par tous moyens. Dans un tel cas, si l'inexécution persiste, l'Acheteur peut faire application de l'article 11.2 du présent contrat en faisant procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par l'accord-cadre aux frais et risques du Titulaire ; sans préjudice de dommages et intérêts au titre des préjudices subis par l'Acheteur du fait de l'inexécution en cause.

ARTICLE 14 – SIGNATURES

A, le

Pour le Titulaire (*prénom, nom et qualité de la personne habilitée pour signer l'accord-cadre*)

Cachet et signature

A, le

L'Acheteur (*prénom, nom et qualité de la personne habilitée pour signer le marché*)

Rodolphe BELMER, Président

Association Festival International des Séries de Lille Hauts-de-France

Marché forfaitaire de fournitures : n°